



Déclaration CGT au CSE Pôle emploi Hauts-de-France



Tu en sais plus sur France Travail depuis la réunion du 15 décembre ? Euh non !!! Ah si ! Nous avons un nouveau logo, un nouveau DG et on va changer de boîte mail !!

Pour la CGT Pôle emploi Hauts-de-France, **France Travail ne peut pas se résumer à un simple changement de logo.** Il ne s'agit pas, pour nous, non plus **de surdéterminer la désignation du nouveau directeur général de Pôle emploi, devenant France Travail**, même si nous sommes en droit de nous interroger sur la prédominance politique de notre nouveau responsable, en lien aussi ses responsabilités portées lors du comité des parties prenantes, avec le dossier ministériel Objectif Plein emploi et les travaux mis en œuvre pour la préfiguration de Pôle emploi devant France Travail.



Pour autant, suite aux réunions, organisées sur les sites et services, en Hauts-de-France, le vendredi 15 décembre, nous pouvons vous confirmer que la présentation du projet France Travail n'a pas répondu aux attentes des collègues. "Vous avez des questions ? Nous n'avons pas les réponses, mais nous notons !!!". Elle a surtout répondu à votre objectif, celui-ci était clair, rassurer les collègues, ne pas les alerter, « soyons sereins ! » Pour accompagner ce projet, vous avez même omis dans la présentation la mise en place des 15 heures d'activités d'accompagnement pour toutes les personnes inscrites à France Travail, même si elles doivent être mises en œuvre par décret au plus tard le 1er Janvier 2025, mais qui est un véritable changement dans les missions déployées par notre service public de l'emploi.

Le document de présentation se focalisait aussi sur le partage des données, occultant ainsi **la décision du Conseil Constitutionnel rendu le 14 décembre 2023**. Il est clairement porté : « le Conseil Constitutionnel relève que le législateur a permis que des données à caractère personnel, y compris de nature médicale, soient communiquées à un très grand nombre de personnes, dont la désignation n'est subordonnée à aucune habilitation spécifique et sans qu'aucune catégorie n'encadre ces transmissions d'informations. **Il déduit de tout ce qui précède que ces dispositions portent une atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie privée et les déclare donc contraire à la constitution.** » Comme vous le savez, la décision du Conseil Constitutionnel s'impose aux pouvoirs publics et remet ainsi en cause l'un des fondements du projet de loi qui étaient le partage de données et la création d'un fichier unique de demandeurs d'emploi. Ces dispositions ont bien été retirées suite la publication au journal officiel du projet de loi Plein emploi (Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023).



Au 1er Janvier 2024, Pôle emploi devient France Travail.

Mais le combat n'est pas terminé !

Nous devons continuer à créer les conditions **pour dénoncer et contrecarrer toutes les expérimentations** qui vont être déployées en 2024.

Nous devons continuer à **nous opposer à la mise en œuvre des décrets qui vont imposer** l'obligation d'inscription à toutes les personnes dépourvues d'emploi et les contraindre à 15 heures d'activités minimum par semaine.

